

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1643

29 juin 2012

SOMMAIRE

3B4Sports S.A.	78818	Energie Source Capital	78839
3W Power S.A.	78818	En Geo Consult S.à r.l.	78834
Cargill International Luxembourg 16 S.à r.l.	78818	Enviro IP S.A.	78840
Collins du Marquisat Patrimoine S.A.	78822	ESRI BeLux S.A.	78840
Concordia Investments S.A.	78822	Eternity S.A.	78842
CQS Finance S.A.	78824	Eurel International S.A.	78842
CQS Luxembourg Global S.à r.l.	78836	EuroCore PROPERTY 4 S.à r.l.	78835
Dabi S.A.	78864	EuroCore PROPERTY 4 S.à r.l.	78835
DB Luxembourg A.G.	78822	European Card Services S.à r.l.	78843
Deep Sea Minerals Investment Limited ..	78844	European Food Ingredients S.A.	78843
Dépann' Auto S.à r.l.	78823	EUROPEAN MARINE SURVEYORS (Lu- xembourg) Sàrl	78843
D.H.S. Service S.à r.l.	78840	European Solar Opportunities I	78835
Difter SA	78823	F.A.EL Investments S.A.	78843
Digital Spirit S.A.	78823	F.A.EL Investments S.A.	78843
DIMlux S.A.	78824	Falcon Equity S.à r.l.	78854
Dim S.à r.l.	78823	Falcon Equity S.à r.l.	78854
Doge Invest S.A.	78824	Falcon Equity S.à r.l.	78855
EAB Finances S.A.	78835	Falcon Equity S.à r.l.	78855
Eagle Trading S.à r.l.	78835	Farma Holding S.à r.l.	78853
Eagle Trading S.à r.l.	78836	Faros S.A. SICAV-SIF	78855
Eagle Trading S.à r.l.	78836	Faros S.A. SICAV-SIF	78855
East West Express	78836	FCA Software Media Lux Div S.à r.l.	78856
Ecocil Lux S.à r.l.	78823	FEG S.A.	78856
Edilclodia S.A.	78824	FGP IX S.à r.l.	78856
Effetre Investment & Trading Company S.A.	78838	Fidare	78863
Elite Cars Leasing Sàrl	78839	Fidelity International Real Estate Fund UK Company 1	78853
Elite Partners	78834	Financière Vitale S.à r.l.	78854
Elly Group International S.A.	78839	Fondations Capital I S.C.A., SICAR	78854

3B4Sports S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 74.400.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 164.018.

Il est à noter ce qui suit:

Madame Daphné CHARBONNET n'assure plus la fonction de représentant permanent de la société HALSEY S. à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS Luxembourg B-50.984, Administrateur A de la Société et ce, avec effet au 1^{er} juin 2012.

La fonction de représentant permanent de la société HALSEY S. à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS Luxembourg B-50.984, Administrateur A de la Société sera désormais assurée par Monsieur Christophe GAMMAL, Directeur de sociétés, né le 9 août 1967 à Uccle, Belgique avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2012.

Luxembourg, le 4 juin 2012.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2012064688/20.

(120091140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

3W Power S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 153.423.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012064689/9.

(120091615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

Cargill International Luxembourg 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: AUD 17.755,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 161.278.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth of May.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 150.966, here represented by Mrs Marion Williamson, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on May 24th, 2012.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Cargill International Luxembourg 16 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 161.278, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on May 25th, 2011, published on August 23rd, 2011 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1925 (hereinafter the "Company"). The articles of association of the Company have not yet been amended since.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company and having waived any notice requirement, reviewed the following agenda:

Agenda

1. Suppression of the nominal value of the shares.

2. Convert the share capital currency of the Company from the United States Dollar into Australian Dollar, using the exchange rate of as of June 1st, 2011, being USD 1 = AUD 0.93449,

so that the present share capital of the Company of nineteen thousand United States Dollars (USD 19,000) will amount to seventeen thousand seven hundred and fifty-five Australian Dollars and thirty-one cents (AUD 17,755.31), represented by seventeen thousand seven hundred and fifty-five (17,755) shares without indication of a nominal value.

3. Reduction of the share capital of the Company by an amount of thirty-one cents of Australian Dollar (AUD 0.31) in order to bring it from its actual amount of seventeen thousand seven hundred and fifty-five Australian Dollars and thirty-one cents (AUD 17,755.31) to an amount of seventeen thousand seven hundred and fifty-five Australian Dollars (AUD 17,755) without the cancellation of shares but by the sole decrease of the par value of the existing shares and by the creation of a distributable reserve in an amount of thirty-one cents of Australian Dollar (AUD 0.31).

4. Setting the nominal value of the shares at one Australian Dollar (AUD 1) each.

5. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company.

6. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to suppress the nominal value of the nineteen thousand (19,000) shares representing the share capital of nineteen thousand United States Dollars (USD 19,000).

Second resolution

The sole shareholder resolves to convert the share capital currency of the Company from the United States Dollar into Australian Dollar, using the exchange rate applicable as of June 1st, 2011 of USD 1 = AUD 0.93449,

so that the present share capital of nineteen thousand United States Dollars (USD 19,000),

will amount to seventeen thousand seven hundred and fifty-five Australian Dollars and thirty-one cents (AUD 17,755.31), represented by seventeen thousand seven hundred and fifty-five (17,755) shares without indication of a nominal value.

The evidence of the exchange rate existing between the United States Dollar and the Australian Dollar as at June 1st, 2011 has been produced to the undersigned notary.

The sole shareholder resolves to draw up the accounts of the Company using the new currency of the share capital and gives all powers to the board of managers to do all acts necessary to implement the conversion and in view of the keeping of the accounting in the future using the new currency of the share capital, as well as the establishment of an opening balance as of May 25th, 2011 in Australian Dollar.

Third resolution

The sole shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of thirty-one cents of Australian Dollar (AUD 0.31),

in order to bring it from its actual amount of seventeen thousand seven hundred and fifty-five Australian Dollars and thirty-one cents (AUD 17,755.31),

to an amount of seventeen thousand seven hundred and fifty-five Australian Dollars (AUD 17,755) without the cancellation of shares but by the sole decrease of the par value of the existing shares and by the creation of a distributable reserve in an amount of thirty-one cents of Australian Dollar (AUD 0.31).

The sole shareholder acknowledges that, as a result of this share capital reduction, the accounting par value of the shares of the Company is reduced accordingly and that the share capital of the Company is set at seventeen thousand seven hundred and fifty-five Australian Dollars (AUD 17,755) represented by seventeen thousand seven hundred and fifty-five (17,755) shares without indication of a nominal value as from the passing of this third resolution.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to set the nominal value of the shares of the Company at one Australian Dollar (AUD 1) each.

Fifth resolution

As a consequence of the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which now reads as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at seventeen thousand seven hundred and fifty-five Australian Dollars (AUD 17,755), consisting of seventeen thousand seven hundred and fifty-five (17,755) shares having a par value of one Australian Dollar (AUD 1) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name and residence, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille douze, le vingt-quatre mai.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 150.966, ici représentée par Madame Marion Williamson, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 24 mai 2012.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de Cargill International Luxembourg 16 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 161.278, constituée selon acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, le 25 mai 2011, publié le 23 août 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1925 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute convocation, a revu l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Suppression de la valeur nominale des parts sociales.
2. Changement de la devise d'expression du capital social du Dollar américain en Dollar australien, au cours de conversion applicable au 1^{er} juin 2011, savoir: 1.-USD = 0,93449 AUD, de sorte que le capital social actuel de dix-neuf mille Dollars américains (19.000.-USD), sera de dix-sept mille sept cent cinquante-cinq Dollars australiens et trente-et-un cents (17.755,31 AUD) représenté par dix-sept mille sept cent cinquante-cinq (17.755) parts sociales sans désignation de valeur nominale;
3. Réduction du capital social de la Société d'un montant de trente-et-un cents de Dollar australien (0,31 AUD) afin de porter le capital social souscrit actuel d'un montant de dix-sept mille sept cent cinquante-cinq Dollars australiens et trente-et-un cents (17.755,31 AUD) à un montant de dix-sept mille sept cent cinquante-cinq Dollars australiens (17.755.-AUD), sans annulation de parts sociales mais par la seule réduction du pair comptable des parts sociales existantes à due concurrence et au moyen de la création d'une réserve disponible d'un montant de trente-et-un cents de Dollar australien (0,31 AUD).
4. Fixation de la valeur nominale des parts sociales à un Dollar australien (1.-AUD) chacune.
5. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société;
6. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, la partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de supprimer la valeur nominale des dix-neuf mille (19.000) parts représentant le capital social de la Société de dix-neuf mille Dollars américains (19.000.-USD).

Deuxième résolution

L'associé unique décide de changer la devise d'expression du capital social du Dollar américain en Euro, au cours de conversion applicable au 1^{er} juin 2011, savoir: 1.-USD = 0,93449 AUD, de sorte que le capital social actuel de dix-neuf mille Dollars américains (19.000.-USD),

sera de dix-sept mille sept cent cinquante-cinq Dollars australiens et trente-et-un cents (17.755,31 AUD) représenté par dix-sept mille sept cent cinquante-cinq (17.755) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

La preuve du cours de change existant entre le Dollar américain et le Dollar australien à la date du 1^{er} juin 2011 a été rapportée au notaire instrumentant.

L'associé unique décide de tenir les comptes de la société dans la nouvelle devise du capital social et donne tous pouvoirs au conseil de gérance en vue d'effectuer les opérations nécessaires à la réalisation de la conversion et en vue de la tenue de la comptabilité à l'avenir dans la nouvelle devise du capital social ainsi que de l'établissement d'un bilan d'ouverture de la société au 25 mai 2011 en Dollar australien.

Troisième résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de trente-et-un cents de Dollar australien (0,31 AUD),

afin de le ramener de son montant actuel de dix-sept mille sept cent cinquante-cinq Dollars australiens et trente-et-un cents (17.755,31 AUD),

à un montant de dix-sept mille sept cent cinquante-cinq Dollars australiens (17.755.-AUD),

sans annulation de parts sociales de la Société mais par la seule réduction du pair comptable des parts sociales existantes à due concurrence,

au moyen de la création d'une réserve disponible d'un montant de trente-et-un cents de Dollar australien (0,31 AUD).

L'associé unique prend acte qu'à la suite de cette réduction de capital social, le pair comptable des parts sociales de la Société est réduit en conséquence, et que le capital social de la Société est désormais établi à de dix-sept mille sept cent cinquante-cinq Dollars australiens (17.755.-AUD), représenté par dix-sept mille sept cent cinquante-cinq (17.755) parts sociales sans désignation de valeur nominale, à compter de cette troisième résolution.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de fixer la valeur nominale des parts sociales de la Société à un Dollar australien (1.-AUD).

Cinquième résolution

A la suite de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'Article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

“ **5.1.** La Société a un capital social de dix-sept mille sept cent cinquante-cinq Dollars australiens (17.755.-AUD) représenté par dix-sept mille sept cent cinquante-cinq (17.755) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar australien (1.-AUD) chacune.”

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette augmentation de capital ont été estimés à environ mille deux cents euros (1.200.-EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Williamson et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2012. LAC/2012/24697. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2012.

Référence de publication: 2012064322/178.

(120091120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

Collins du Marquisat Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 9A, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 102.208.

—
Extrait du 24 Mai 2012 de la société Collins du Marquisat Patrimoine S.A.

L'an 2012, le 24 Mai, au siège social, 9a, Rue Aldringen L-1118 Luxembourg, les administrateurs de la société COLLINS DU MARQUISAT PATRIMOINE S.A. se sont réunis en Conseil.

Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de transférer avec effet au 24 Mai 2012, le siège social de la société actuellement sis au 32, Grand Rue L-1660 Luxembourg et qui sera désormais à l'adresse suivante:

L- 1118 Luxembourg, 9a, Rue Aldringen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 Mai 2012.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012064820/19.

(120092277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Concordia Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 53.059.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2011 tenue de manière extraordinaire à 10.30 le 23 mai 2012

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

- *Administrateurs:*

- M. Bourkel Michel, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

- M. Vancheri Alexandre, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

- M. Kraemer Serge, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

- *Administrateur-délégué:*

- M. Bourkel Michel, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

- *Commissaire aux comptes:*

- Fiduciaire Centra Fides S.A., 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg, RCS Luxembourg B 39.844;

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2012 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Référence de publication: 2012064822/21.

(120092055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

DB Luxembourg A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.927.

—
Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012064828/10.

(120092392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Dépann' Auto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5481 Wormeldange, 27, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 25.067.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *DEPANN'AUTO S.à r.l.*
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012064830/11.

(120091989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Difter SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 135.744.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIFTER S.A.
Frédéric SEINCE

Référence de publication: 2012064834/11.

(120091921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Digital Spirit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7432 Gosseldange, 3, Op der Knupp.
R.C.S. Luxembourg B 103.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012064835/10.

(120092450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Dim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 149.605.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012064836/10.

(120092097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Ecocil Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 164.639.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'actionnaire unique prises en date du 22 mai 2012 à Luxembourg

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique prises en date du 22 mai 2012, que:

Après avoir constaté que Mr. Guillaume Le Bouar s'est démis de ses fonctions de Gérant en date du 14 mai 2012, l'actionnaire unique a décidé de nommer la personne suivante en tant que Gérant de la Société, avec effet au 22 mai 2012, et pour une période indéfinie:

- Monsieur Jean-Marie Bettinger, employé privé, né à Saint-Avold (France) le 14 mars 1973, demeurant professionnellement au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

ECOCIL LUX S.À R.L.

Référence de publication: 2012064841/18.

(120092152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

DIMlux S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.279.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012064837/9.

(120092491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Doge Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 100.161.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 juin 2012.

Référence de publication: 2012064838/10.

(120092178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Edilclodia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 105.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012064843/10.

(120092048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

CQS Finance S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 115.191.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of May.

Before Us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of CQS Finance S.A. (the Company), a public limited liability company (société anonyme), established and existing under Luxembourg law, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115191, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on March 2, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1105 of June 7, 2006, and whose articles have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated January 14, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1013, of May 16, 2011.

The meeting is chaired by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Madame Claudia ROUCKERT, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented by virtue of three (3) proxies given under private seal on May 18, 2012, and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently set at three hundred twenty-one thousand six hundred and ten United States Dollars (USD 321,610.00) are present or represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the Company's share capital by an amount of twenty-four million five hundred five thousand five hundred United States Dollars (USD 24,505,500.00), corresponding to the equivalent amount of fifteen million five hundred thousand Pounds Sterling (GBP 15,500,000.00) as per the exchange rate as at May 22, 2012 of GBP 1,00 to USD 1.5810, in order to raise it from its present amount of three hundred twenty-one thousand six hundred ten United States Dollars (USD 321,610.00) to twenty-four million eight hundred twenty-seven thousand one hundred ten United States Dollars (USD 24,827,110.00) by the creation and issuance of two million four hundred fifty thousand five hundred fifty (2,450,550) new ordinary shares with a nominal value of ten United States Dollars (USD 10.00) each vested with the same rights and obligations as the existing ordinary shares (hereinafter referred to as the New Ordinary Shares).

2. Waiver of their preferential subscription right by Mr. Michael Hintze, residing at 83 Clapham Common Westside, London SW4 9AY, United Kingdom, born on July 27, 1953 in Harbin, China, and by Surtees Limited, a private company, established and existing under Jersey law, with registered office at 19-21 Broad Street, St Helier, Jersey, JE1 3PB, registered with the JFS Companies Registry under number 107208, to the issuance and subscription of the New Ordinary Shares solely by CQS Cayman Limited Partnership, a limited partnership having its registered office at 45 Market Street, Gardenia Court, Camana Bay, KY1-1104 Grand Cayman, Cayman Islands, inscribed at the Registrar of Exempted Limited Partnership of Cayman Islands under number CR-14077 represented by its general partner CQS Cayman General Partner, having its registered office at 45 Market Street, Gardenia Court, Camana Bay, KY1-1104 Grand Cayman, Cayman Islands inscribed at the Registrar of Exempted Limited Partnership of Cayman Islands under number CR-125918.

3. Subscription by CQS Cayman Limited Partnership, prenamed, of the New Ordinary Shares and full payment by payment in cash in the total amount of fifteen million five hundred thousand Pounds Sterling (GBP 15,500,000.00) corresponding to the equivalent amount of twenty-four million five hundred five thousand five hundred United States Dollars (USD 24,505,500.00).

4. Amendment of the first paragraph of article 5 of the Company's articles of incorporation, to give it henceforth the following wording:

"The subscribed capital is set at twenty-four million eight hundred twenty-seven thousand one hundred ten United States Dollars (USD 24,827,110.00) represented by two million four hundred eighty-two thousand six hundred ninety-one (2,482,691) ordinary shares and twenty (20) category B shares of ten United States Dollars (USD 10.00) each, carrying one voting right in the general shareholders meetings."

5. Full restatement of the bylaws of the Company.

IV. The meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to increase the share capital Company's share capital by an amount of twenty-four million five hundred five thousand five hundred United States Dollars (USD 24,505,500.00), corresponding to the equivalent amount of fifteen million five hundred thousand Pounds Sterling (GBP 15,500,000.00) as per the exchange rate as at May 22, 2012 of GBP 1.00 to USD 1.5810, in order to raise it from its present amount of three hundred twenty-one thousand six hundred ten United States Dollars (USD 321,610.00) to twenty-four million eight hundred twenty-seven thousand one hundred ten United States Dollars (USD 24,827,110.00) by creation and issuance of the New Ordinary Shares with a nominal value of ten United States Dollars (USD 10.00) each.

Second resolution

The meeting resolves to acknowledge the waiver of their preferential subscription right by Mr. Michael Hintze and by Surtees Limited, prenamed, in favor of CQS Cayman Limited Partnership, prenamed, to the subscription of the New Ordinary Shares.

Third resolution

The meeting resolves to approve the subscription of the New Ordinary Shares by CQS Cayman Limited Partnership, prenamed.

Subscription - Payment

CQS Cayman Limited Partnership, prenamed, here represented by Ms. Sofia DaChao Conde, jurist, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on May 18, 2012, resolves to subscribe for the New Ordinary Shares and to pay the aggregate subscription price in the amount of twenty-four million five hundred five thousand five hundred United States Dollars (USD 24,505,500.00) by payment in cash corresponding to the contribution of the aggregate amount of fifteen million five hundred thousand Pounds Sterling (GBP 15,500,000.00), based on the foreign exchange rate as of May 22, 2012 of GBP 1,00 for USD 1.5810.

The amount of fifteen million five hundred thousand Pounds Sterling (GBP 15,500,000.00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary, who expressly acknowledges it.

Fourth resolution

The meeting resolved to amend first paragraph article 5 of the Company's articles of incorporation, to give it henceforth the following wording:

"The subscribed capital is set at twenty-four million eight hundred twenty-seven thousand one hundred ten United States Dollars (USD 24,827,110.00) represented by two million four hundred eighty-two thousand six hundred ninety-one (2,482,691) ordinary shares and twenty (20) category B shares of ten United States Dollars (USD 10.00) each, carrying one voting right in the general shareholders meetings."

Fifth resolution

The meeting resolved to amend and entirely restate the Company's bylaws in order to read as follows:

Title I. Denomination, Object, Duration, Registered office

Art. 1. There exists a joint stock company under the name of CQS Finance S.A., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of incorporation (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the board of directors, respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at twenty-four million eight hundred twenty-seven thousand one hundred ten United States Dollars (USD 24,827,110.00) represented by two million four hundred eighty-two thousand six hundred ninety-one (2,482,691) ordinary shares and twenty (20) category B shares of ten United States Dollars (USD 10.00) each, carrying one voting right in the general shareholders meetings.

The Shares are and will remain in registered form.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two (2) or more shares.

The shares are freely transferable.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

A register of the shareholders shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

Title III. General meeting of shareholders

Art. 6. Any general meeting of the shareholders constituted in accordance with the Articles shall represent the entire body of shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company, subject to the limits set out in the Articles.

Art. 7. The annual general meeting of the shareholders shall be held, in accordance with the Law, at the Company's registered office or at any other location in Luxembourg specified in the convening notices on the first Monday of June at 10.00 a.m. If such day is not a business day, the general meeting of the shareholders shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the shareholders may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

Any other general meetings of the shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the general meeting.

Art. 8. The shareholders shall meet upon call by the Board pursuant to a notice setting forth the agenda sent at least eight (8) days prior to the general meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders. The giving of such notice to registered shareholders need not to be justified to the meeting.

All shares being in registered form, notices to shareholders will be mailed by registered mail only.

The Board must call a general meeting of shareholders whenever a group of shareholders representing at least one fifth (1/5) of the corporate capital requires so. In such case, the concerned shareholders must indicate the agenda of the general meeting.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of the general meeting.

The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any general meeting of shareholders.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by the Law or by the Articles, resolutions at a general meeting of the shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting, without a quorum requirement.

A shareholder may act at any general meeting of the shareholders by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

Before commencing any deliberations, the chairman of the general meeting (who shall be the chairman of the Board or his delegate) shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the general meeting's board.

The minutes of the general meeting will be signed by the members of the general meeting's board and by any shareholder who wishes to do so.

However, where resolutions of the general meeting have to be certified, copies or excerpts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board or any two other directors.

Title IV. Management

Art. 9. The Company shall be managed by a board composed of at least three (3) directors, who need not be shareholders (the Board). The Board will be composed of category A and category B directors. They shall be appointed for a term not exceeding six (6) years and shall be eligible for re-election.

Each director shall be appointed by the shareholders at the general meeting of the shareholders. The shareholders shall also determine the number of directors, the term of their office and their remuneration.

Each director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. The Board may appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board.

The Board shall meet upon call by the chairman or any two (2) directors, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all directors in original, by telefax, cable, telegram or telex at least forty-eight (48) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

A director of any category may be represented at the Board by another director of any category, and a director of any category may represent several directors of any category.

The Board can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors are present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting including at least the favourable vote of one category A director and one category B director. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Any and all directors may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 11. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board.

Art. 12. The Board may appoint among its members one or more persons, called managing director(s), who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company. An appointment of a member of the Board as managing director of the Company is subject to previous authorization by the general meeting of the shareholders.

The Board is also authorized to appoint one or more persons, who may be, but need not be, directors, without the prior authorization of the general meeting of the shareholders, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

The Board is further authorized to appoint proxies for specific transactions.

Art. 13. The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of one category A director and one category B director in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the Board, but only within the limits of such power.

Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the signature of the managing director(s) of the Company, if any.

Art. 14. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the Shareholders.

Title V. Audit

Art. 15. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six (6) years.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 16. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting and may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 18. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of the shareholders. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders deciding such liquidation. Such general meeting of the shareholders shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

All liquidation profits shall be distributed following the provisions of article Article 17 of the Articles.

Title VIII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.” There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at six thousand four hundred Euro (EUR 6.400,00).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the members of the bureau and to the proxy holder of the appearing persons, who are known to the notary by their full name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-trois mai.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CQS Finance S.A. (ci-après la Société), une société anonyme, régie par les lois luxembourgeoises, avec siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1105 du 7 juin 2006 et dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant un acte du notaire soussigné en date du 14 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1013 du 16 mai 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés, en vertu de trois (3) procurations données sous-seing privé le 18 mai 2012, et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il ressort de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trois cent vingt et un mille six cent dix Dollars Américain (USD 321.610,00) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de vingt-quatre millions cinq cent cinq mille cinq cents Dollars Américains (USD 24.505.500,00), correspondant au montant équivalent de quinze millions cinq cent mille Livres Sterling (GBP 15.500.000,00) d'après le taux de change au 22 mai 2012 de GBP 1,00 pour USD 1,5810, en vue de le porter de son montant actuel de trois cent vingt et un mille six cent dix Dollars Américains (USD 321.610,00) à vingt-quatre millions huit cent vingt-sept mille cent dix Dollars Américains (USD 24.827.110,00) par la création et l'émission de deux millions quatre cent cinquante mille cinq cent cinquante (2.450.550) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de dix Dollars Américains (USD 10,00) chacune et bénéficiant toutes des mêmes droits et obligations que les actions ordinaires existantes (ciaprès désignées les Nouvelles Actions Ordinaires).

2. Renonciation de leur droit préférentiel de souscription par M. Michael Hintze, résidant au 83 Clapham Common Westside, London SW4 9AY, United Kingdom, né le 27 juillet, 1953 à Harbin, Chine, et par Surtees Limited, une société régie par les lois de l'île de Jersey, avec siège social au 19-21 Broad Street, St Helier, Jersey, JE1 3PB, enregistrée avec le JFS Companies Registry sous le numéro 107208, concernant l'émission et la souscription des Nouvelles Actions Ordinaires par CQS Cayman Limited Partnership, une société ayant son siège social au 45 Market Street, Gardenia Court, Camana Bay, KY1-1104 Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du Registrar of Exempted Partnership de Cayman Islands sous le numéro CR-14077, représentée par son general partner CQS Cayman General Partner, ayant son siège social au 45 Market Street, Gardenia Court, Camana Bay, KY1-1104 Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership de Cayman Islands sous le numéro CR-125918.

3. Souscription par CQS Cayman Limited Partnership, précitée, et libération intégrale des Nouvelles Actions Ordinaires, par paiement en numéraire d'un montant total de quinze millions cinq cent mille Livres Sterling (GBP 15.500.000,00) correspondant au montant équivalent de vingt-quatre millions cinq cent cinq mille cinq cents Dollars Américains (USD 24.505.500,00).

4. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à vingt-quatre millions huit cent vingt-sept mille cent dix Dollars Américains (USD 24.827.110,00) représenté par deux millions quatre cent quatre-vingt-deux mille six cent quatre-vingt-onze (2.482.691) actions ordinaires et vingt (20) actions de catégorie B d'une valeur nominale de dix Dollars Américains (USD 10,00) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales des actionnaires.»

5. Refonte complète des statuts de la Société.

IV. L'assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-quatre millions cinq cent cinq mille cinq cents Dollars Américains (USD 24.505.500,00), correspondant au montant équivalent de quinze millions cinq cent mille Livres Sterling (GBP 15.500.000,00) d'après le taux de change au 22 mai 2012 de GBP 1,00 pour USD 1,5810, en vue de le porter de son montant actuel de trois cent vingt et un mille six cent dix Dollars Américains (USD 321.610,00) à vingt-quatre millions huit cent vingt-sept mille cent dix Dollars Américains (USD 24.827.110,00) par la création et l'émission des Nouvelles Actions Ordinaires d'une valeur nominale de dix Dollars Américains (USD 10,00) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la renonciation par M. Michael Hintze, et par Surtees Limited, précités, à leur droit de souscription préférentiel en faveur de CQS Cayman Limited Partnership, précitée, pour la souscription des Nouvelles Actions Ordinaires.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'approuver la souscription des nouvelles actions par CQS Cayman Limited Partnership, précitée.

Souscription - Paiement

CQS Cayman Limited Partnership, précitée, ici représentée par Mme Sofia DaChao Conde, juriste, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 18 mai 2012, décide de souscrire aux Nouvelles Actions Ordinaires, et de payer le prix de souscription d'un montant total de vingt-quatre millions cinq cent cinq mille cinq cents Dollars Américains (USD 24.505.500,00) par paiement en numéraire correspondant à l'apport d'un montant total de quinze millions cinq cent mille Livres Sterling (GBP 15.500.000,00) d'après le taux de change au 22 mai 2012 de GBP 1,00 pour USD 1,5810.

Le montant de quinze millions cinq cent mille Livres Sterling (GBP 15.500.000,00) a été intégralement libéré en numéraire et est maintenant à la disposition de la Société, preuve de quoi a été donnée au notaire, qui le reconnaît expressément.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante

«Le capital social est fixé à vingt-quatre millions huit cent vingt-sept mille cent dix Dollars Américains (USD 24.827.110,00) représenté par deux millions quatre cent quatre-vingt-deux mille six cent quatre-vingt-onze (2.482.691)

actions ordinaires et vingt (20) actions de catégorie B d'une valeur nominale de dix Dollars Américains (USD 10,00) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales des actionnaires.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier et de refondre intégralement les statuts de la Société pour avoir désormais la teneur suivante:

Titre I^{er} . Dénomination, Objet, Durée, Siège social

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de CQS Finance S.A. (ci-après la Société), soumises aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (ci-après, la Loi) ainsi qu'aux dispositions des présents statuts (les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle pourra également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La Société peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple ses actionnaires ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, y inclus par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé ou public, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse dans la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil d'administration, respectivement par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à vingt-quatre millions huit cent vingt-sept mille cent dix Dollars Américains (USD 24.827.110,00) représenté par deux millions quatre cent quatre-vingt-deux mille six cent quatre-vingt-onze (2.482.691) actions ordinaires et vingt (20) actions de catégorie B d'une valeur nominale de dix Dollars Américains (USD 10,00) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales des actionnaires.

Les actions sont resteront nominatives.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux (2) ou plusieurs actions.

Les actions sont librement transmissibles.

Chaque action est indivisible à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un propriétaire pour une action. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une action, la Société peut suspendre les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

Titre III. Assemblée des actionnaires

Art. 6. Toute assemblée des actionnaires constituée conformément aux Statuts représente les actionnaires dans leur ensemble. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve des limites exposées dans les Statuts.

Art. 7. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la Loi au Luxembourg, au siège de la Société ou en tout autre endroit au Luxembourg, tel qu'indiqué dans les convocations, le premier jour du mois de juin à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée générale annuelle a lieu le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 8. Les actionnaires se réuniront sur demande du Conseil conformément à une convocation présentant l'ordre du jour, envoyé au moins huit (8) jours avant l'assemblée générale à chaque actionnaire à l'adresse de l'actionnaire indiquée dans le registre des actionnaires. Une telle convocation aux actionnaires ne doit pas être justifiée auprès de l'assemblée. Toutes les actions étant sous forme nominative, les convocations aux actionnaires seront envoyées par lettre recommandée seulement.

Le Conseil doit convoquer une assemblée générale des actionnaires à chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième (1/5) du capital social le requiert. Dans tel cas, les actionnaires concernés doivent indiquer l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans qu'il n'y ait eu convocation à l'assemblée générale.

Le Conseil peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies par les actionnaires pour être présents à toute assemblée générale des actionnaires.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple de ceux présents ou représentés et votants, sans exigence de quorum.

Un actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex, une autre personne comme mandataire.

Avant de commencer toute délibération, le président de l'assemblée générale (lequel devra être le président du Conseil ou son délégué) nommera un secrétaire et les actionnaires nommeront un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'assemblée générale.

Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau de l'assemblée générale et par chaque actionnaire qui souhaite les signer.

Toutefois, si les résolutions de l'assemblée générale doivent être certifiées, des copies ou extraits destinés à servir en justice ou ailleurs doivent être signés par le président du Conseil ou deux autres administrateurs.

Titre IV. Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil composé de trois (3) administrateurs au moins, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires (le Conseil). Le Conseil sera composé d'administrateurs de catégorie A et d'administrateurs de catégorie B. Les administrateurs seront élus pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans et ils seront rééligibles.

Chaque administrateur sera nommé par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires. Les actionnaires détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Chaque administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 10. Le Conseil peut nommer un président parmi ses membres et pourra désigner un secrétaire, lequel ne sera pas nécessairement un administrateur, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil.

Les réunions du Conseil seront convoquées par le président du Conseil ou par deux (2) administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex au moins quarante-huit (48) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi

être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Un administrateur de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil, et un administrateur de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs administrateurs de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs de la Société est présente ou représentée à une réunion du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil avec au moins le vote affirmatif d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du Conseil par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au Conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 11. Le Conseil est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil.

Art. 12. Le Conseil peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, nommés administrateur(s)-délégué(s), qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière des affaires de la Société.

Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Le Conseil est autorisé à nommer des mandataires pour des transactions spécifiques.

Art. 13. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B, ou par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du ou des administrateur(s)-délégué(s) à la gestion journalière de la Société.

Art. 14. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondateurs de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondateur de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité. La nomination d'un administrateur comme délégué à la gestion journalière nécessite l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Tout administrateur ou fondateur de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondateur de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, uniquement en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

Titre V. Surveillance

Art. 15. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net à la disposition de l'assemblée générale et peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 18. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Tout boni de liquidation doit être distribué en accord avec les dispositions de l'Article Article 17 des Statuts.

Titre VIII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille quatre cents Euro (EUR 6.400,00).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des personnes comparantes, connus du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 mai 2012. Relation: EAC/2012/6843. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012064348/551.

(120091111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

Elite Partners, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.049.

Dépôt rectificatif du dépôt L120078387

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012064844/10.

(120092025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

En Geo Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Münsbach, 3, rue Henri Tudor.

R.C.S. Luxembourg B 157.565.

Der Jahresabschluss vom 31/12/2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012064846/9.

(120091893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

European Solar Opportunities I, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 148.122.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012064847/11.

(120092521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

EuroCore PROPERTY 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F.Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.808.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique du 15 mai 2012

L'Associé Unique décide de renouveler le mandat du Gérant Unique, Monsieur François Georges, pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2012.

L'Associé unique décide de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprise de Mazars Luxembourg, 10a, me Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2012.

Pour extrait

FIDUPAR

Signature

Référence de publication: 2012064848/16.

(120091895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

EuroCore PROPERTY 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F.Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012064849/10.

(120091896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

EAB Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 123.508.

Les comptes annuels au 31 août 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012064850/9.

(120091890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Eagle Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 88.685.

Rectificatif du document déposé au RCS le 23/12/2010 sous la référence L100198394

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012064851/10.

(120091855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Eagle Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 88.685.

Rectificatif du document déposé au RCS le 22/12/2011 sous la référence L110205894

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012064852/10.

(120091907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Eagle Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 88.685.

Rectificatif du document déposé au RCS le 23/12/2010 sous la référence L100198393

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012064853/10.

(120091908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

East West Express, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 48.182.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012064854/9.

(120091922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

CQS Luxembourg Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 26.462.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 106.642.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of May.

Before Us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CQS Finance S.A., a public limited liability company (société anonyme), established and existing under Luxembourg law, with its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115191,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 18, 2012.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "CQS Luxembourg Global S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 106642, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg dated February 24, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 696, dated July 14, 2005, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, dated March 16, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1147 dated June 13, 2007.

II. The Company's share capital is set at one million nine hundred fifty-seven thousand United States Dollars (USD 1,957,000.00) represented by thirty-nine thousand one hundred forty (39,140) shares with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50.00) each.

III. The sole shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the company's share capital to the extent of twenty-four million five hundred five thousand five hundred United States Dollars (USD 24,505,500.00), corresponding to the equivalent amount of fifteen million five hundred thousand Pounds Sterling (GBP 15,500,000.00) as per the exchange rate as at May 22, 2012 of GBP 1.00 to USD 1.5810, to raise it from its present amount of one million nine hundred fifty-seven thousand United States Dollars (USD 1,957,000.00) to twenty-six million four hundred sixty-two thousand five hundred United States Dollars (USD 26,462,500.00) by the creation and issuance of four hundred ninety thousand one hundred ten (490,110) shares all with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50.00) each (the New Shares) and all vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, through its proxy holder, declares to subscribe for the New Shares and to pay the aggregate subscription price in the total amount of twenty-four million five hundred five thousand five hundred United States Dollars (USD 24,505,500.00) by payment in cash corresponding to the contribution of fifteen million five hundred thousand Pounds Sterling (GBP 15,500,000.00), determined as per the exchange rate as at May 22, 2012 of GBP 1,00 to USD 1,5810.

The amount of fifteen million five hundred thousand Pounds Sterling (GBP 15,500,000.00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend the first paragraph of the article 6 of the Company's articles of association to give it henceforth the following content:

“ **Art. 6.** The share capital is set at twenty-six million four hundred sixty-two thousand five hundred United States Dollars (USD 26,462,500.00) represented by five hundred twenty-nine thousand two hundred fifty (529,250) shares with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50.00) each.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at six thousand four hundred Euro (EUR 6,400.00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatre mai.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CQS Finance S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115191,

ici représentée par Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché of Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 18 mai 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «CQS Luxembourg Global S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 106642, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 24 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 696, en date du 14 juillet 2005, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger, prénommé, en date du 16 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1147, en date du 13 juin 2007.

II. Le capital social de la Société est fixé à un million neuf cent cinquante-sept mille Dollars Américains (USD 1.957.000,00) représenté par trente-neuf mille cent quarante (39.140) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Dollars Américains (USD 50,00) chacune.

III. L'associé unique, représenté comme indiqué ci-dessus, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-quatre millions cinq cent cinq mille cinq cents Dollars Américains (USD 24.505.500,00), correspondant au montant équivalent de quinze millions cinq cent mille Livres Sterling (GBP 15.500.000,00) d'après le taux de change au 22 mai 2012 de GBP 1,00 pour USD 1,5810, pour le porter de son montant actuel d'un million neuf cent cinquante-sept mille Dollars Américains (USD 1.957.000,00) à vingt-six millions quatre cent soixante-deux mille cinq cents Dollars Américains (USD 26.462.500,00) par la création et l'émission de quatre cent quatre-vingt-dix mille cent dix (490.110) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de cinquante Dollars Américains (USD 50,00) chacune (les Nouvelles Parts) et bénéficiant toutes des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique, par son mandataire, déclare souscrire aux Nouvelles Parts et payer le prix de souscription d'un montant total de vingt-quatre millions cinq cent cinq mille cinq cents Dollars Américains (USD 24.505.500,00) par paiement en numéraire correspondant à un apport d'un montant de quinze millions cinq cent mille Livres Sterling (GBP 15.500.000,00) déterminé d'après le taux de change au 22 mai 2012 de GBP 1,00 pour USD 1,5810.

Le montant de quinze millions cinq cent mille Livres Sterling (GBP 15.500.000,00) a été intégralement libéré en numéraire et est maintenant à la disposition de la Société, preuve de quoi a été donnée au notaire.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social s'élève à vingt-six millions quatre cent soixante-deux mille cinq cents Dollars Américains (USD 26.462.500,00) représenté par cinq cent vingt-neuf mille deux cent cinquante (529.250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Dollars Américains (USD 50,00) chacune.”

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à la somme de six mille quatre cents Euro (EUR 6.400,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 mai 2012. Relation: EAC/2012/6847. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012064349/123.

(120091110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

Effetre Investment & Trading Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 57.941.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 21 mai 2012

Le mandat de tous les administrateurs ainsi que du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2014 comme suit:

Conseil d'administration:

MM Alessandro Fagioli, industriel, demeurant Via Ferraris 13, I-42049 S. Ilario d'Enza (Italie), administrateur et président;

Anselmo Speroni, administrateur de société, demeurant Via Giotto 18, I-42024 Castelnovo di Sotto (Italie), administrateur;

Giovanni Spasiano, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Alfio Riciputo, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Andrea Castaldo, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes

ComCo S.A., 68, Rue de Koerich, L-8437 STELNFORT.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Signatures

Agent Administratif

Référence de publication: 2012064857/29.

(120092461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Elite Cars Leasing Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 86.440.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012064858/10.

(120091875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Elly Group International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 168.304.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012064859/9.

(120091917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Energie Source Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 166.833.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012064863/14.

(120092187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Enviro IP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 150.139.

—
Extrait des résolutions des actionnaires prises en date du 21 mai 2012

Les actionnaires de la Société ont décidé en date du 21 mai 2012;

- d'accepter la démission de Monsieur Martin Kasperczyk en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 3 mai 2012,

- de nommer Monsieur Sylvain Jacquet, né le 27 juin 1980 à Mont-Saint-Martin, France, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant qu'administrateur avec effet au 3 mai 2012 jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012064864/15.

(120092014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

ESRI BeLux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 83.557.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012064865/10.

(120091819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

D.H.S. Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5531 Remich, 16A, route de l'Europe.
R.C.S. Luxembourg B 169.143.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwoölf,

Den zweiundzwanzigsten Mai,

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile SCHLESSER, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 35, rue Notre-Dame,

Ist erschienen:

Herr Dirk HOFFMANN, Kaufmann, geboren am 4. Dezember 1966 in Saarlouis (Deutschland), wohnhaft in D-66773 Schwalbach, Über den Auwiesen, 1,

hier vertreten durch Herrn Wei ZHANG, Angestellter, wohnhaft in L-1129 Luxembourg, 6, rue des Anémones, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht vom 16. Mai 2012.

Vorerwähnte Vollmacht bleibt, nach "ne varietur" Paraphierung durch die Erschienene und den Notar, der Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Dieser Komparent, namens wie er handelt, ersucht den amtierenden Notar, die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht gegründet, die dem nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie der diesbezüglichen Gesetzgebung unterliegt.

Art. 2. Hauptzwecke der Gesellschaft sind:

- die Tätigkeiten im Bereich der Photovoltaik, der Netzwerktechnik und der EDV Systeme, und deren Programmierung, Erstellung, Ersatzteile und technischer Service,

- Einkauf, Verkauf, Montage von Energiesystemen (z. B. Photovoltaik),

- Einkauf, Verkauf, Service der Netzwerktechnik, der EDV Systemen und der Kommunikation,

- Einkauf, Verkauf im Bereich der Motorsporttechnik,

- Software Programmierung, z. B. Datenbank-Systeme, Webseiten, Ersatzteilhandel.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft jedwede Maßnahmen treffen und Handlungen vornehmen, die sie für die Erfüllung und die Entwicklung ihres Gesellschaftszwecks für erforderlich erachtet. Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft

in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft alle industriellen, kommerziellen, finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen Handlungen ausüben, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können.

Art. 3. Die Gesellschaft hat eine unbeschränkte Dauer.

Art. 4. Die Gesellschaft führt den Namen "D.H.S. Service S.à r.l."

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Remich (Grossherzogtum Luxemburg).

Er kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) und ist eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Geschäftsanteile zu je einhundert Euro (EUR 100,00).

Diese einhundertfünfundzwanzig (125) Geschäftsanteile wurden von dem alleinigen Gesellschafter, Herrn Dirk HOFFMANN, vorgeannt, gezeichnet.

Die Geschäftsanteile wurden voll in bar eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) zur freien Verfügung steht, was der Gesellschafter anerkennt.

Art. 7. Das Kapital kann jederzeit, unter den gesetzlichen Bedingungen, abgeändert werden.

Art. 8. Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

Art. 9. Die Geschäftsanteile sind frei übertragbar, solange die Gesellschaft aus nur einem Gesellschafter besteht. Sie können unter Lebenden nur mit der Zustimmung aller Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Art. 10. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Art. 12. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden.

Die Generalversammlung bestimmt die Befugnisse der Geschäftsführer.

Art. 13. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 14. Solange die Gesellschaft aus nur einem Gesellschafter besteht, hat dieser alle Befugnisse, die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt.

Sollte zu einem späteren Zeitpunkt die Gesellschaft aus mehreren Gesellschaftern bestehen, sind die Beschlüsse der Gesellschaft erst dann rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden. Beschlüsse, welche eine Abänderung der Satzung bewirken, sind nur dann rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen wurden, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember.

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag und endet am einunddreißigsten Dezember zweitausendzweifel.

Art. 16. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen, und die Geschäftsführung erstellt den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 17. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 18. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht der Gesellschafterversammlung zur freien Verfügung.

Art. 19. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, welche nicht Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 20. Für alle Punkte, welche nicht in dieser Satzung festgelegt sind, sind die gesetzlichen Bestimmungen anwendbar.

78842

Kosten:

Die Kosten und Gebühren, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausendvierhundert Euro (EUR 1.400,00) geschätzt.

Beschlüsse:

Sodann erklärt der alleinige Gesellschafter, folgende Beschlüsse zu fassen:

1. Die Zahl der Geschäftsführer wird auf eins festgesetzt.
2. Zum Geschäftsführer wird auf unbestimmte Dauer ernannt:
Herr Dirk HOFFMANN, vorgenannt.

Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig verpflichtet.

3. Der Sitz der Gesellschaft ist in L-5531 Remich, 16A, route de l'Europe.

Worüber Urkunde, Aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung von allem Vorstehenden an den Komparenten, hat dieser die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: W. Zhang, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 mai 2012. Relation: LAC / 2012 / 24385. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Für gleichlautende Ausfertigung.

Luxemburg, den 5. Juni 2012.

Référence de publication: 2012064352/100.

(120091685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

Eternity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.702.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012064866/10.

(120092028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Eurel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 41.729.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société le 31.05.2012 à 10.00 heures

Les actionnaires décident d'augmenter le nombre des administrateurs de trois (3) à quatre (4) en nommant en qualité d'administrateur avec effet immédiat Mr Sandro Costa, né le 02/12/1960 à Johannesburg en Afrique du Sud et résident Viale delle Mura Gioanicolensi N°100 Rome 00.100, Italie.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la société en 2015.

Luxembourg, le 31.05.2012.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2012064867/16.

(120092053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

European Card Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.324.574,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.698.

Le siège social de l'associé de la Société, CABB Management Beteiligungs GmbH & Co. KG, est dorénavant situé à Otto-Volger-Strasse 3c, 65843 Sulzbach am Taunus, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012064868/12.

(120092295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

European Food Ingredients S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 71.298.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Strassen le 21 février 2012 à 11 heures

Résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Madame GILON Claudine rétroactivement, à partir de l'an 2011 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale de l'an 2016 statuant sur les Comptes au 31 décembre 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROPEAN FOOD INGREDIENTS S.A.

Référence de publication: 2012064869/14.

(120092516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

EUROPEAN MARINE SURVEYORS (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4540 Differdange, 69, rue Dicks-Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 88.370.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012064870/9.

(120092174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

F.A.EL Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 129.551.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012064872/9.

(120092010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

F.A.EL Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 129.551.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012064873/9.

(120092011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Deep Sea Minerals Investment Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 169.135.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fourth day of May.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

THERE APPEARED:

DEEP SEA MINERALS INVESTMENT LIMITED, a company incorporated under the law of Hong Kong, having its registered office at Room 905-906, 9/F., Houston Centre, 63 Mody Road, Tsim Sha Tsui, Kowloon, Hong Kong, registered with the Companies Registry of Hong Kong, and

SILVER LAKE INVESTMENT PARTNERS, LIMITED, a company incorporated under the law of Hong Kong, having its registered office at 25th Floor, Jardine House, 1 Connaught Place, Central, Hong Kong, registered with the Companies Registry of Hong Kong,

here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies signed "ne varietur" by the attorneys and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing parties represented as stated above have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the private limited liability company is "Deep Sea Minerals Investment limited" (the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the "Board"). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several members.

II. Capital - Corporate units

Art. 5. Capital.

5.1. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The corporate capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Corporate units.

6.1. The corporate units are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per corporate unit. In case of joint ownership on one or several corporate unit(s) the members shall designate one (1) owner by corporate unit.

6.2. Corporate units are freely transferable among members.

Where the Company has a sole member, corporate units are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one member, the transfer of corporate units (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the members representing at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

The transfer of corporate units by reason of death to third parties must be approved by the members representing at least three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A corporate unit transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of members is kept at the registered office and may be examined by each member upon request.

6.4. The Company may redeem its own corporate units provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's corporate capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the members, which sets the term of their office. The managers need not be members.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the members.

Art. 8. Board of managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board"). The member(s) may decide to qualify the appointed managers as category A managers (the "Category A Managers") and category B managers (the "Category B Managers").

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the member(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be member(s) or manager(s) of the Company. The Board will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, including at least one Category A Manager and one Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting, including at least one vote of a Category A Manager and one vote of a Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers.

(vi) The resolutions of the meeting of the Board are taken in written form and reported on minutes. Such minutes are signed by all the managers present.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held. The meeting will be dated as at the date of the holding. The decision will also be valid as the date of the holding. The minutes will be signed later by the manager participating to the Board by such means.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the “Managers Circular Resolutions”), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager or the joint signature of any Category A Manager and any Category B Manager of the Company in the case that the member(s) has (have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.1. (ii) and 8.3 (ii) of these Articles.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager.

9.1 If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Member(s)

Art. 11. General meetings of members and Members circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the members are adopted at a general meeting of members (the “General Meeting”) or by way of circular resolutions (the “Members Circular Resolutions”) in case the number of members of the Company is less or equal to twenty-five.

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Members Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the members, in accordance with the Articles. Members Circular Resolutions signed by all the members are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each corporate unit entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The members are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or members representing more than one-half (1/2) of the corporate capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all members at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the members are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A member may grant a written power of attorney to another person, whether or not a member, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Members Circular Resolutions are passed by members owning more than one-half (1/2) of the corporate capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the members are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Members Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the corporate capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of members owning at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a member’s commitment in the Company require the unanimous consent of the members.

Art. 12. Sole member.

12.1. Where the number of members is reduced to one (1), the sole member exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the members and the General Meeting or to Members Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole member or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole member are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1st) of January of each year and ends on the thirty-first (31) of December of the same year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and members towards the Company.

13.3. Each member may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Members Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year on the third Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a "Business Day"), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be members.

14.2. The operations of the Company are supervised by one or several independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises), when so required by law.

14.3. The members appoint the statutory auditor (commissaire aux comptes), if any and independent auditor (réviseur d'entreprises), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor (commissaire aux comptes) and the independent auditor (réviseur d'entreprises) may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

15.2. The members determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other available reserves (including share premium) are available for distribution; and
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 16.**

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the members, adopted by one-half (1/2) of the members holding three-quarters (3/4) of the corporate capital. The members appoint one or several liquidators, who need not be members, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the members, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the members in proportion to the corporate units held by each of them.

VII. General provisions**Art. 17.**

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Members Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Members Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waiver provisions of the law, any agreement entered into by the members from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2012.

Subscription and Payment

DEEP SEA MINERALS INVESTMENT LIMITED, pre-named, subscribes eight thousand seven hundred fifty (8,750) corporate units, and

SILVER LAKE INVESTMENT PARTNERS, LIMITED, pre-named, subscribes three thousand seven hundred fifty (3,750) corporate units.

The amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand six hundred Euros (EUR 1,600).

Resolutions of the members

Immediately after the incorporation of the Company, the members of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

a.- Philip Mun Ho Tai, born in Vancouver, Canada, on February 6, 1985, residing at 22T-7480 ST Albans RD Richmond BC V6Y 2K6, Canada, as category A manager of the Company;

b.- Christophe Gaul, born in Messancy (Belgium), on April 3, 1977, with professional address at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as category B manager of the Company.

2. The registered office of the Company is set at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatre mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

DEEP SEA MINERALS INVESTMENT LIMITED, une société constituée sous les lois de Hong Kong, ayant son siège social à Room 905-906, 9/F., Houston Centre, 63 Mody Road, Tsim Sha Tsui, Kowloon, Hong Kong, enregistrée au Registre de Commerce de Hong Kong, and

SILVER LAKE INVESTMENT PARTNERS, LIMITED, une société constituée sous les lois de Hong Kong, ayant son siège social à 25th Floor, Jardine House, 1 Connaught Place, Central, Hong Kong, enregistrée au Registre de Commerce de Hong Kong,

ici représentées par Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé.

Les prédites procurations, signées "ne varietur" par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les parties comparantes, représentées comme établi ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles constituent par la présente:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société à responsabilité limitée est "Deep Sea Minerals Investment Limited" (la "Société"). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le "Conseil"). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de prise ferme, d'achats ou d'options, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences, droits et autres droits réels, droits personnels et intérêts de propriété, comme la société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de procéder, sous forme de placement privé, à l'émission d'obligations (incluant les obligations convertibles) et de certificats d'obligations et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. En cas d'indivision sur une ou plusieurs part(s) sociale(s) les associés désigneront un (1) propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le "Conseil"). Les associés peuvent décider de nommer les gérants en tant que gérant(s) de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") et gérant(s) de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) peut(peuvent) ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le Conseil détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leur mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat(s).

8.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, comprenant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, comprenant au moins un vote d'un Gérant de Catégorie A et un vote d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B.

(vi) Les résolutions de la réunion du Conseil sont prises par écrit et inscrites sur un procès-verbal. Ce procès-verbal est signé par tous les gérants présents.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. La réunion du Conseil sera datée à la date de sa tenue. Les résolutions seront également valables au jour de la réunion. Le procès-verbal sera signé plus tard par le gérant participant au Conseil par de tels moyens.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les "Résolutions Circulaires des Gérants") sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

(i) La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature seule de tout gérant, ou les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.1. (ii) and 8. 3(ii) des Statuts.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)**Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.****11.1 Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'“Assemblée Générale”) ou par voie de résolutions circulaires (les “Résolutions Circulaires des Associés”) dans le cas où le nombre d'associés est égal ou moindre que vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1 Si le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1 L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le troisième mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un "Jour Ouvrable"), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

14.3 Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves disponibles (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; et
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 17.

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

DEEP SEA MINERALS INVESTMENT LIMITED, prénommée, souscrit huit mille sept cent cinquante (8.750) parts sociales, et

SILVER LAKE INVESTMENT PARTNERS, LIMITED, prénommée, souscrit trois mille sept cent cinquante (3.750) parts sociales.

Le montant de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille six cents Euros (1.600 EUR).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a.- Philip Mun Ho Tai, né à Vancouver, Canada, le 6 février 1985, demeurant à 22T-7480 ST Albans RD Richmond BC V6Y 2K6, Canada, comme gérant de catégorie A de la Société;

b.- Christophe Gaul, né à Messancy (Belgique), le 3 avril 1977, ayant son adresse professionnelle au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) comme gérant de catégorie B de la Société.

2. Le siège social de la Société est établi au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Conde, Blanche Moutrier.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 mai 2012. Relation: EAC/2012/5962. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012064353/516.

(120091462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

Farma Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.131.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 11 avril 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 mai 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012064875/13.

(120092112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Fidelity International Real Estate Fund UK Company 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 163.983.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société du 23 mai 2012

L'associé unique décide d'élire, avec effet au 1^{er} mai 2012, en tant que nouveau gérant de la Société pour une période déterminée prenant fin à l'assemblée générale annuelle des associés de la Société qui se tiendra en 2015:

- Monsieur Neil Ross,

- donc l'adresse professionnelle est 2a, rue Albert Borschette, L-1021 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2012.

FIDELITY INTERNATIONAL REAL ESTATE FUND UK COMPANY 1 S.à r.l.

Référence de publication: 2012064876/15.

(120092278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Financière Vitale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.399.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 1^{er} avril 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 2 mai 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012064877/14.

(120092085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Fondations Capital I S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.317.

Statuts coordonnés, suite à une constatation d'augmentation de capital reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 janvier 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 4 juin 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012064878/14.

(120092079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Falcon Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 118.769.

Le Bilan consolidé au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FALCON EQUITY S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2012064879/12.

(120091959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Falcon Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 118.769.

Le Bilan consolidé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FALCON EQUITY S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012064880/11.

(120091960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Falcon Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 118.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Falcon Equity S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
Signature

Référence de publication: 2012064881/13.

(120091983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Falcon Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 970.775,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 118.769.

Extrait des résolutions écrites prises par les associés en date du 7 mai 2012.

- Les associés décident de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprise et de nommer pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2012:

Réviseur d'entreprise:

KPMG Luxembourg Sàrl, 9 Allée Scheffer L-2520, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Falcon Equity S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
Signature

Référence de publication: 2012064882/18.

(120092005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Faros S.A. SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 161.731.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eurobank EFG Private Bank Luxembourg S.A.
Banque Domiciliataire

Référence de publication: 2012064883/11.

(120092012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Faros S.A. SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 161.731.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 24 mai 2012 à Luxembourg.

Résolutions

L'Assemblée décide de réélire MM. Mavroeidis Angelopoulos, Evangelos Benetos et Ioannis Apostolopoulos en tant que membres du conseil d'administration et KPMG comme Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine assemblée ordinaire qui se tiendra en 2013. Dès lors, la société se présente comme suit :

Conseil d'administration

Mavroeidis Angelopoulos, 6 Maleme Street, GR – 152 37 Filothei, administrateur, président

Evangelos Benetos, 1 Alamanas Street, GR – 151 25 Marousi, administrateur
Ioannis Apostolopoulos, 1 Alamanas Street, GR – 151 25 Marousi, administrateur

Réviseur d'Entreprises

KPMG, 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Eurobank EFG Private Bank Luxembourg S.A.

Banque Domiciliataire

Référence de publication: 2012064884/20.

(120092018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

FEG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 47.700.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012064885/9.

(120092261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

FGP IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.401.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 31 mai 2012

Première résolution

Les associés de la société acceptent la démission de Monsieur Christian Senitz de son poste de gérant A de la société avec effet au 31 mai 2012.

Deuxième résolution

Les associés de la société nomment Monsieur Erwan Le Berre, né le 17 novembre 1972 à Bourges (France), résidant professionnellement à 6D Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, au poste de gérant A de la société avec effet au 1^{er} juin 2012.

Monsieur Erwan Le Berre est désigné pour une période illimitée jusqu'à sa démission ou son remplacement lors de l'assemblée générale des associés.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Référence de publication: 2012064886/20.

(120092347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

FCA Software Media Lux Div S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 90, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 169.127.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth of May;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

Mr Florin CAMINISTEANU, company administrator and business manager, born on January 2, 1961 in Bucarest (Romania), residing in Rossberg 15, D-22089 Hambourg.

Such appearing party, has required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

Art. 1. Title.

1.1.- The Company shall bear the title of "FCA Software Media Lux Div S.à r.l.", a limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which shall be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and more specifically

by the Commercial Companies Act of 10 August 1915, as amended (referred to hereinafter as "the Act"), and by the present memorandum and articles of association.

Art. 2. Registered office.

2.1.- The registered office shall be located in the municipality of Mamer, in the Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred elsewhere within the boundaries of the municipality of Luxembourg City by means of an ordinary decision adopted by the management committee. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution adopted by the general meeting of the partners deliberating as for amending the memorandum and articles of association.

2.2.- By means of an ordinary decision adopted by the management committee, branches, subsidiaries or offices may be created, either in the Grand Duchy of Luxembourg or elsewhere. Should the management committee consider that extraordinary events of a political, economic or social nature such as might jeopardise normal activity at the Company's registered office or unhampered communication between the registered office and other countries have occurred or are imminent, the registered office may be transferred out of the Grand Duchy temporarily, until such time as the abnormal circumstances cease to obtain. This provisional measure shall not, however, affect the nationality of the Company, which shall remain a Luxembourgish company.

Art. 3. Object of the Company.

3.1.- The object of the company is to:

- a) to buy and sell software solutions,
- b) to buy and sell hardware solutions and components,
- c) to develop software solutions and components.

The company may also hold participations in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies and intervene in the administration, the management and marketing of these affiliated companies.

The company may also hold, acquire and manage all patents and rights deriving from these patents and complementary thereto.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

Art. 4. Duration.

4.1.- The Company is constituted for an unlimited period of time.

4.2.- The Company shall not be dissolved as a result of the death, declaration of legal incompetence or incapacity, insolvency, bankruptcy or any other occurrence of a similar nature affecting one or more of the Company's associates.

Art. 5. Capital.

5.1.- The Company's capital shall be fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500 EUR), divided into one hundred twenty-five (125) shares of one hundred euro (100 EUR) each, all subscribed and fully paid up.

5.2.- The Company capital may be increased or decreased once or a number of times by means of a resolution adopted by a general meeting of the partners deliberating as for amending the memorandum and articles of association.

Art. 6. Partner shares.

6.1.- Each partner share shall give entitlement to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of existing partner shares.

6.2.- As far as the Company shall be concerned, the partner shares are indivisible, such that a single owner shall be recognised for each partner share. Undivided joint owners shall be required to designate a single person to represent them in their dealings with the Company.

6.3.- The partner shares may be transmitted freely among the partners and, in the case of a single partner, to third parties.

If there is more than one partner, partner shares may only be transferred to nonpartners with the approval of partners representing at least three-quarters of the Company's capital, given at a general meeting of the partners. The transfer of ownership of partner shares shall not be binding on the Company or on third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in compliance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code of the Grand Duchy of Luxembourg.

For all other matters, reference shall be made to the provisions of Articles 189 and 190 of the Act.

6.4.- A register of partner shares shall be kept at the registered office of the Company in compliance with the provisions of the Act, and it may be consulted at that place by any partner.

6.5.- The Company may repurchase its own partner shares within the limits and subject to the conditions provided for in the Act.

Art. 7. Management committee.

7.1.- The Company shall be managed by one or more managers, who need not necessarily be partners, and who shall be appointed by means of a resolution adopted by the general meeting of the partners, which shall determine the duration of their term of office. In the case of more than one manager being appointed, they shall constitute the management committee. The manager(s) shall not necessarily be a partner/partners.

7.2.- The partners may decide to appoint one or more A-category managers and one or more B-category managers.

7.3.- Managers may be revoked at will without legitimate cause.

Art. 8. Powers of the management committee.

8.1.- All those powers not specifically reserved for the general meeting of the Company's partners by the Act or by the present memorandum and articles of association shall be the responsibility of the manager or, if there are more than one, of the management committee; this manager or committee shall have full powers to carry out and approve any acts and operations that comply with the Company's object.

8.2.- Special limited powers in respect of specific tasks may be delegated to one or more agents, who need not necessarily be partners in the Company, by the manager or, if there is more than one manager, by any A-category manager and any B-category manager.

Art. 9. Procedure.

9.1.- The management committee shall meet as often as required by the Company's interests or whenever convened by one of the managers; it shall meet at the place indicated in the notice convening the meeting.

9.2.- All the managers shall be given written notification of any meeting of the management committee at least twenty-four (24) hours before the scheduled date of the meeting, except in cases of urgency, in which case the nature of the urgency, and the reasons therefor, shall be mentioned briefly in the notice convening the meeting of the management committee.

9.3.- The meeting may be held validly without prior convening notice if all the Company's managers are present or represented at the meeting and declare that they have been duly informed of the meeting and its agenda. The convening notice may also be waived with the written agreement of each Company manager given as an original copy or by telegram, telex, fax or e-mail.

9.4.- Any manager may be represented at meetings of the management committee by designating in writing another manager as his/her/its authorised agent.

9.5.- The management committee may not deliberate or take action validly unless the majority of the managers are present or represented. The decisions of the management committee shall be adopted validly by a majority vote among the managers. The minutes of meetings of the management committee shall be signed by all the managers.

9.6.- Any manager may attend meetings of the management committee by telephone or video conference or by any other similar means of communication having the effect of enabling all those persons taking part in the meeting to hear each other and to speak to each other. Attendance at the meeting by such means shall constitute participation in the meeting in person.

9.7.- Circular resolutions signed by all the managers shall be considered as having been validly adopted, as if a duly convened meeting of the management committee had been held. The managers' signatures may be placed on a single document or on a number of copies of an identical resolution, sent by letter or by fax.

Art. 10. Representation.

10.1.- If no A-category manager or B-category manager has been appointed, the Company shall be bound in respect of third parties in all circumstances by the signature of one (1) manager. If at least one A-category manager and one B-category manager have been appointed, the Company shall be bound in respect of third parties in all circumstances by the joint signatures of any A-category manager and any B-category manager.

10.2.- The Company shall also be bound in respect of third parties by the single signature of any persons to whom such powers of signature have been validly delegated in accordance with Article 8.2 of the Company's memorandum and articles of association.

Art. 11. Responsibilities of the managers.

11.1.- The managers shall not contract by virtue of their function any personal obligation concerning the undertakings properly made by them in the name of the Company, insofar as these undertakings are entered into in compliance with the Company's memorandum and articles of association and the provisions of the Act.

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1.- Each partner shall have voting rights in proportion to the number of partner shares he/she/it holds.

12.2.- Any partner may be represented at general meetings of the partners in the Company by designating another person in writing, either by letter, telegram, telex, fax or e-mail, as his/her/its authorised agent.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1.- If there are no more than twenty-five partners, the decisions adopted by the partners may be made by means of a circular resolution, the text of which shall be sent to each partner in writing, either as an original, or by telegram, telex, fax or e-mail. The partners shall vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners shall appear on a single document or on a number of copies of an identical resolution, sent by letter or fax.

13.2.- The collective decisions shall not be validly made unless they are adopted by a number of partners holding more than half the company capital.

13.3.- Notwithstanding, the resolutions adopted for amending the Company's memorandum and articles of association or for dissolving and winding up the Company shall be adopted by a majority of the votes of partners representing at least three-quarters of the Company's company capital.

Art. 14. Financial year.

14.1.- The Company's financial year shall commence on the first of January each year and end on the thirty-first of December.

14.2.- Each year, at the end of the financial year, the Company's accounts shall be made up and the manager or, if there are more than one, the management committee shall draw up an inventory indicating the Company's assets and liabilities.

14.3.- Any partner may consult the inventory and the balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1.- The Company's gross profit as indicated in the annual accounts, after the deduction of overhead costs, amortisations and charges, shall constitute its net profit. From this annual net profit shall be deducted five per cent (5%), which shall be allocated to the statutory reserve until such time as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's company capital.

15.2.- The general meeting of partners shall decide at its discretion on the allocation of the remaining balance of the annual net profit. More specifically, it may allocate this profit to payment of a dividend, allocate it to the reserve, or carry it over.

15.3.- Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

- an accounting statement or an inventory or a report shall be drawn up by the manager or by the management committee;

- this accounting statement, inventory or report must indicate that sufficient funds are available for the distribution, on the understanding that the amount to be distributed may not exceed the profits achieved since the end of the Company's previous financial year plus profits brought forward and reserves available for distribution but less losses brought forward and sums to be allocated to the statutory reserve;

- the decision to pay interim dividends shall be made by the general meeting of partners;

- the payment is made as soon as it is established that this shall not jeopardise the rights of the Company's creditors.

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1.- In the event of the Company being wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners in the Company, appointed by means of a resolution adopted by the general meeting of partners, which shall determine their powers and their remuneration. Unless provided for otherwise in the resolution adopted by the partner(s) or in the Act, the liquidators shall have the widest possible powers to realise the Company's assets and to pay its debts.

16.2.- The liquidation surplus, resulting from realising the Company's assets and paying the Company's debts, shall be allocated to the partners in proportion to the number of partner shares in the Company held by each of them.

Art. 17. Applicable law. For all matters not covered by a specific provision of the present memorandum and articles of Association, reference shall be made to the Act.

Transitional provision

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2012.

Subscription - Payment

The Articles thus having been established, the one hundred twenty-five (125) sharequotas have been subscribed by the sole shareholder, Mr Florin CAMINISTEANU, prenamed and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.-EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of managers shall be fixed at one (1).

2. Is nominated sole manager of the company for an unlimited period:
 - Mr Florin CAMINISTEANU, company administrator and business manager, born on January 2, 1961 in Bucarest (Romania), residing in Rossberg 15, D-22089 Hambourg.
3. The Company shall be validly bound by the sole signature of the manager.
4. The company's registered office is in L-8210 Mamer, 90 route d'Arlon.

Evaluation of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.(EUR 1,000.-)

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing party has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-cinq mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Florin CAMINISTEANU, gérant de société, né le 2 janvier 1961 à Bucarest (Roumanie), demeurant à Rossberg 15, D-22089 Hambourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination.

1.1.- La société prend la dénomination de "FCA Software Media Lux Div S.à r.l.", société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts.

Art. 2. Siège social.

2.1.- Le siège social est fixé dans la commune de Mamer, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2.- Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1.- L'objet de la société est

- a) l'achat et la vente de softwares et de logiciels,
- b) l'achat et la vente de hardwares,
- c) le développement de programmes informatiques.

La société pourra acquérir et détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et l'administration, la gestion et le marketing de ces sociétés.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 4. Durée.

4.1.- La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2.- La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Art. 5. Capital.

5.1.- Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2.- Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1- Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2.- Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3.- Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4.- Un registre des parts sociales sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5.- La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1.- La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Dans la mesure où plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement un/des associé(s).

7.2.- Les associés peuvent décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) A (Gérants A) et un ou plusieurs gérant(s) B (Gérants B).

7.3.- Les gérants sont révocables ad nutum sans motif légitime.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1.- Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2.- Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, par de tout Gérant A ainsi que tout Gérant B.

Art. 9. Procédure.

9.1.- Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2.- Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3.- La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4.- Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5.- Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants.

9.6.- Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent

s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7.- Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation.

10.1.- Si aucun Gérant A et/ou Gérant B n'a été nommé, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature d'un (1) gérant. Si au moins un Gérant A et un Gérant B ont été nommés, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de tout Gérant A ainsi que tout Gérant B.

10.2.- La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants.

11.1.- Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1.- Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.2.- Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1.- Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2.- Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3.- Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Art. 14. Exercice social.

14.1.- L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2.- Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3.- Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1.- Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2.- L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3.- Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'assemblée générale des associés;
- le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1.- En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2.- Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

Art. 17. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Florin CAMINISTEANU, prénommé et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Résolutions prises par l'associé unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le nombre des gérants est fixé à un (1).
2. Est nommé comme gérant unique pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Florin CAMINISTEANU, gérant de société, né le 2 janvier 1961 à Bucarest (Roumanie) et demeurant à Rossberg 15, D-22089 Hambourg.
3. La société est valablement engagée par la signature unique du gérant.
4. Le siège social est établi à L-8210 Mamer, 90 route d'Arlon.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à mille euros (1000,- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au comparant, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: F. CAMINISTEANU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mai 2012. LAC/2012/24462. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 5 juin 2012.

Référence de publication: 2012064399/379.

(120091369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

Fidare, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 26.949.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012064889/10.

(120091937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Dabi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 110.430.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze.

Le douze avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société ELNO MANAGEMENT CORP., établie et ayant son siège social à Via Espana and Elvira Mendez Street, Delta Tower, 14th Floor, Panama-City, République de Panama, ici dûment représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Luxembourg), 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "DABI S.A.", ayant son siège social à L1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, R.C.S. Luxembourg section B numéro 110430, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 août 2005, publié au Mémorial C numéro 100 du 16 janvier 2006.

II.- Que le capital social de la société anonyme "DABI S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à 65.000.-EUR (soixante cinq mille euro), représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de 650.-EUR (six cent cinquante euro) chacune, entièrement libérées.

III.- Que la comparante est propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme "DABI S.A."

IV.- Que l'activité de la société "DABI S.A." ayant cessé, la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme "DABI S.A." est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 avril 2012. Relation GRE/2012/137. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 7 juin 2012.

Référence de publication: 2012065382/50.

(120093614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.